

DÉLIBÉRATION N° 2015-04 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Élection du vice-président du conseil d'administration

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Article 1

Le conseil d'administration a procédé à l'élection de son vice-président.

Le conseil d'administration a pris connaissance d'une seule candidature :

- de Madame Christine Bouchet, représentante du ministre chargé des transports.

L'élection s'est déroulée à main levée, en présence de 19 membres du conseil ayant voix délibérative.

Article 2

A l'issue du décompte, les résultats suivants sont proclamés :

- N'ayant pas pris part au vote : 5 ;
- Nombre de votants : 14 ;
- Abstentions : 0 ;
- Suffrages exprimés :
 - Madame Christine Bouchet : 14 voix.

Madame Christine Bouchet est déclarée élue.

Article 3

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance, à Paris, le 9 février 2015

Le président
du conseil d'administration

Signé

Gaël Perdriau

Membres présents ayant voix délibérative :

Monsieur Gaël Perdriau, président

Mesdames et Messieurs Dominique Alba, Yoann Barbesol, Christine Bouchet, Corinne Casanova, Colas Durrleman, Patrick Fourmigué, Philippe Garcia, Éliane Giraud, Sylvain Guerrini, Carole Le Gall, Jean-Paul Lhuillier, Martine Meunier, Max Mondon, Loïc Pedelucq, Julien Polat, Frédéric Ravel, Manuelle Salathé, Laurent Tapadinhas